

Recommandations du comité de l'indépendance intellectuelle (CdII) au regard de la contribution d'organisations externes lors d'activités de formation

La Faculté de médecine de l'Université Laval s'est dotée d'une politique en matière de conflits d'intérêts dans les activités de formation, d'évaluation et de recherche qui a pour but de guider les membres de la communauté facultaire dans leurs relations avec les organisations à but lucratif ou non lucratif. Le CdII croit qu'il est préférable de ne pas s'associer à des organisations externes (compagnies pharmaceutiques, d'équipements médicaux, de gestion financière, etc.) lors d'activités de formation. Cependant, le cas échéant, il émet certaines recommandations :

- 1) Les organisateurs doivent être les seuls responsables du contenu, de la présentation, du choix des conférenciers et du lieu de l'activité, et ce, sans influence externe.
- 2) L'activité de formation ne doit pas porter sur un sujet qui pourrait être perçu comme un prétexte afin de promouvoir les produits d'une organisation.
- 3) Le(s) représentant(s) d'une organisation ne doi(ven)t pas être présent(s) lors du déroulement de l'activité de formation. Il(s) peu(ven)t cependant commanditer l'événement et être en contact avec les participants avant ou après l'activité.
- 4) Les responsables de l'activité peuvent reconnaître la contribution des organisations sans mentionner les produits commercialisés par celles-ci.
- 5) Les organisations ne doivent pas offrir de cadeaux, de boissons alcoolisées, d'échantillons ni organiser des activités sociales dans le cadre d'activités de formation.
- 6) Le CdII comprend l'importance des repas lors des activités du midi afin d'obtenir une participation optimale. Les repas ne doivent pas être offerts directement par une organisation externe. Tous les commanditaires devront verser une contribution financière au comité organisateur dans un fonds indépendant. Ce fonds pourra être utilisé pour payer les repas ou d'autres frais afférents à l'activité. Les repas doivent être modestes.
- 7) Il est fortement recommandé de varier la sélection des organisations qui contribuent aux activités de formation afin d'éviter une apparence de favoritisme.

Documents consultés :

- [Politique en matière de conflits d'intérêts dans les activités de formation, d'évaluation et de recherche de la Faculté de médecine](#), juin 2015.
- [Code d'éthique du CQDPCM](#), mise en vigueur : 1^{er} janvier 2016.
- Bioéthique, Études de cas, Section III (professionnalisme), [point 3.4.2 \(Les relations entre les médecins et l'industrie\) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada](#), 2016.
- [Industry Funding of Medical Education, Report of an AAMC Task Force](#), 2008.
- [Politique de l'AMC sur les interactions avec l'industrie pharmaceutique : lignes directrices pour les médecins](#), 2007.